



P.P. B-ECONOMY CH-3003 Berne POST CH AG

Interprofession de la vigne et des vins suisses  
Fédération suisse des vigneronns  
Messieurs  
Marco Romano, président  
Frédéric Borloz, président  
Belpstrasse 26  
3007 Bern

Berne, le 15 février 2021

### **Covid-19 : Renforcer les aides pour la vitiviniculture et la restauration**

Messieurs les Présidents,

Votre lettre du 12 janvier 2021 a retenu toute mon attention et je vous en remercie. Vous mentionnez la situation difficile dans laquelle se trouve la vitiviniculture suisse suite à la nouvelle fermeture des restaurants et l'interdiction des manifestations comme mesure pour contenir la Covid-19. Vous faites part de vos inquiétudes concernant la possible cessation définitive d'activité d'une partie des restaurants et des conséquences que cela aurait sur le marché des vins. En conséquence, vous demandez des aides supplémentaires pour l'économie vitivinicole.

L'année 2020 avec sa pandémie de Coronavirus et les mesures pour la contenir a mis notre économie à rude épreuve. Même si des bonnes nouvelles, comme l'arrivée du vaccin, nous permettent d'espérer une année 2021 plus favorable, la situation sanitaire et économique n'est malheureusement pas encore stable. Le marché des vins suisses a également été impacté par les mesures prises pour ralentir la propagation de la Covid-19. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé, en mai 2020, une aide exceptionnelle de 10 millions de francs pour alléger le marché des vins suisses en déclassant du vin AOC en vin de table. L'OFAG a versé les contributions aux entreprises en décembre 2020 et 6 millions de litres de vins AOC ont pu être déclassés en vin de table. Certains cantons ont également décidé un soutien financier exceptionnel, ce qui a permis le déclassement d'un million supplémentaire de litres de vins AOC en vin de table. Ces aides spécifiques à l'économie vitivinicole complètent les aides particulières agricoles et les mesures générales en matière de soutien aux entreprises et aux indépendants qui sont également applicables à votre secteur.

Plus récemment, le 13 janvier 2021, le Conseil fédéral a allégé les exigences pour obtenir des contributions à fonds perdus pour les cas de rigueur. Une entreprise a droit à des contributions si elle a été fermée pendant 40 jours depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020 ou si elle a perdu 40 % de son chiffre d'affaire. Je peux vous assurer que le Conseil fédéral suit la situation très sérieusement. Le 27 janvier 2021, il a décidé de relever l'aide aux cas de rigueur de 2,5 milliards de francs pour un total de 5 milliards de francs. Il soumettra au Parlement la modification législative requise à cet effet lors de la session de printemps 2021.

Concernant les mesures supplémentaires que vous proposez pour l'économie vitivinicole, je vous informe comme suit :

- En raison de la situation difficile que connaissait le marché des vins suisses en 2019, une aide de 1 million de francs, supplémentaire à celle de 3 millions de francs octroyée selon le courant



ordinaire, a été allouée en 2020 à Swiss Wine Promotion pour la promotion des vins suisses. En 2021, cette aide supplémentaire est à nouveau accordée pour des mesures de Swiss Wine Promotion.

- L'introduction d'une réglementation étatique concernant une réserve climatique nécessite une base légale formelle, donc une modification de la loi sur l'agriculture. Le Conseil fédéral estime cependant dans son avis sur la motion 20.3357 Borloz « Déclassement du vin AOC. Eviter une crise sans précédent dans la vitiviniculture suite au Covid-19 » qu'une telle réglementation n'est pas compatible avec la liberté économique des entreprises.
- Le Conseil fédéral s'est déjà exprimé à plusieurs reprises au sujet de diverses modifications du système du contingent tarifaire OMC pour les vins qui ont été proposées dans des interventions parlementaires. Il a fait part récemment de son avis et de sa proposition de rejeter les motions 20.3411 Maret et 20.3270 Roduit « Mesures urgentes Covid-19 pour la viticulture » qui proposent d'obliger les importateurs de vins étrangers à commercialiser également des vins suisses.
- Le Conseil fédéral communiquera prochainement son avis et sa position concernant la motion 20.4525 de Montmollin « Franchise douanière sur le vin. Mieux tenir compte des régions viticoles frontalières ».

Face à la crise que nous traversons, soyez assurés du plein engagement des membres du Conseil fédéral à trouver les meilleures solutions pour la population et l'économie de la Suisse.

Veillez agréer, Messieurs les Présidents, mes salutations distinguées.

Guy Parmelin